



AS/ENA (2010) 30

17 juin 2010

FENA10_30

Le droit à un environnement sain exige un nouveau modèle énergétique

Déclaration de la Commission

La Commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales de l'Assemblée parlementaire déplore les conséquences tragiques de l'accident survenu le 20 avril sur la plateforme pétrolière *Deepwater Horizon*, au large des côtes de Louisiane, qui a provoqué l'explosion puis l'effondrement de l'installation.

Les membres de la Commission s'associent à la douleur des familles et des proches des onze victimes emportées dans ce drame et s'inquiètent des conséquences économiques, sociales et environnementales de celui-ci.

La fuite engendrée au niveau du puits déverse quotidiennement l'équivalent de plusieurs dizaines de milliers de barils de brut dans l'océan, dont seulement une partie peut être récupérée ; la fuite ne pourra être stoppée qu'à la fin de l'été, à l'issue des opérations de forage d'un autre puits entreprises par BP. Pendant ce temps, les dégâts s'accumulent. Le désastre écologique concerne d'ores et déjà le milieu marin du golfe du Mexique et les zones côtières et plages qui s'y situent, en Louisiane, Alabama, Mississippi et Floride, sans qu'une extension à l'Europe via les courants marins atlantiques ne puisse être exclue. Il affecte aussi l'économie de la pêche et du tourisme de ces régions.

La Commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales rappelle que l'Europe n'est pas à l'abri d'une catastrophe du même type, des forages pétroliers en mer s'y trouvant également exploités, comme celui de la plateforme norvégienne partiellement évacuée le 21 mai à la suite d'un incident grave.

Elle prône une définition et un contrôle publics stricts des normes de prudence et de sécurité à respecter en cas de forage pétrolier en mer, l'application du principe pollueur-payeur en cas de pollution entraînée par la survenance du risque, et la mise en œuvre de sanctions civiles voire pénales en cas de manquement avéré aux règles susdites.

Elle appelle les Etats membres du Conseil de l'Europe à accélérer leur transition des énergies fossiles vers les énergies renouvelables, nécessaire aussi bien en raison de l'épuisement des ressources et de la lutte contre le réchauffement climatique que pour éviter les accidents de ce type. Elle réaffirme le droit de l'homme à un environnement sain et durable, qui est mis en péril par de telles atteintes à l'environnement.